



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 06096

Numéro SIREN : 420 957 797

Nom ou dénomination : FIDUCIAIRE D'AUDIT ET DE CONSOLIDATION

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2016 sous le numéro de dépôt 116778



1611690601

DATE DEPOT :	2016-11-28
NUMERO DE DEPOT :	2016R116778
N° GESTION :	1999B06096
N° SIREN :	420957797
DENOMINATION :	FIDUCIAIRE D'AUDIT ET DE CONSOLIDATION
ADRESSE :	5 R MARGUERITTE 75017 PARIS
DATE D'ACTE :	2016/11/02
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE CO-GERANT

9936096

Fiduciaire d'Audit et de Consolidation
Société à responsabilité limitée
au capital de 95 000 euros
Siège social : 5 rue Margueritte
75017 Paris
RCS PARIS 420 957 797

PA du 02/11/16
NL.

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 2 NOVEMBRE 2016

Greffier du tribunal de commerce de Paris Acte déposé le : 28 NOV. 2016 Sous le N° : 11677

Le deux novembre de l'an deux mil seize,

A 10 heures,

La société EXTENTIS GROUPE, dont le siège social est 5, rue Margueritte 75017 PARIS,

Propriétaire de la totalité des 95 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société Fiduciaire d'Audit et de Consolidation,

Associée unique de ladite Société,

En présence de Monsieur Jean-Luc GUEDJ, gérant de la société.

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un co-gérant,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de nommer en qualité de co-gérant Monsieur Frédéric BITBOL, demeurant 7, rue Vaneau 75007 Paris, pour une durée illimitée.

Monsieur Frédéric BITBOL exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Frédéric BITBOL a déclaré par avance qu'il acceptait les fonctions de gérant et qu'il n'était frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Les deux co-gérants de la Société disposent des mêmes pouvoirs pour engager la Société.

lu 7

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide que Monsieur Frédéric BITBOL ne percevra aucune rémunération mais il aura droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

EXTENTIS GROUPE
Représentée par Monsieur Jean-Luc GUEDJ

Monsieur Frédéric BITBOL

(mention manuscrite « bon pour acceptation des fonctions de gérant »)

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

